



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

Situation au 22 avril 2021

Vannes, le 22/04/2021

En raison de la contamination de l'eau de mer et des coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (algues phytoplanctoniques se développant dans des conditions météorologiques favorables), la pêche, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, le stockage, la distribution, la commercialisation et la mise à la consommation humaine des coquillages (mentionnés dans le tableau) sont **interdits dans les zones suivantes indiquées sur la carte jointe au communiqué de presse :**

ZONES	Coquillages concernés	Date de fermeture
Littoral damganais (côté océan) Estuaire de la Vilaine : - Baie de Kervoyal - Etier de Billiers - Embouchure de la Vilaine (Le Branzais) - Baie de Vilaine (Le Halguen)	Tous les coquillages	22/04/2021

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts, ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 30).

Consultez également le site internet dédié de l'Agence Régionale de Santé : <https://www.pecheapied-responsable.fr/>

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex